

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 12 décembre 2018

L'an deux mille dix huit et le 12 décembre, à 15 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
12/12/18-01	Fixation du prix de vente des repas au 1^{er} janvier 2019

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, Edith PUGNET, René OLIVE

Suppléants présents : Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Michel MOLY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT, Mireille REBECQ, Raymond LEMORT, Jacqueline ALBAFOUILLE

Suppléants présents : Katell MATET

Titulaires absents ayant donné procuration : Georges GRAU ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT

Absents : Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Henri GEORGES, Jean-Louis ALBITRE, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Sylvie TORRES, Christophe PAYROU, Loïc GARRIDO

Le Président,

Expose qu'il convient de fixer le prix de vente des repas préparés par les cuisines centrales, et qui sont livrés aux membres de l'établissement ou aux organismes délégués par ceux-ci.

Propose de fixer le prix des repas à compter du 1er janvier 2019 comme suit :

- Primaires et maternelles : 3,72 €
- Collèges : 4,13 €
dont 3,30 € facturé aux collèges et 0,83 € au Département
- Centres aérés : 4,13 €
- Commensaux : 6,30 €
- Lycées :
 - Plat principal : 2,80 €
 - Repas froid : 4,50 €
- Crèches :
 - 1^{er} âge : 1,62 €
 - 2^{ème} âge : 1,95 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE

